

DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT NÉES EN CONTRE SAISON

Pour ces agnelles élevées en bergerie jusqu'au sevrage, les principaux enjeux restent la transition à la mise à l'herbe et la maîtrise du parasitisme interne.

Conduite alimentaire

Jusqu'à l'âge de trois mois, les besoins d'une agnelle de renouvellement sont les mêmes que ceux d'un agneau de boucherie. Au-delà, les apports de concentré sont à moduler en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Quel que soit le type génétique, l'objectif est d'obtenir des agnelles qui présentent alors au moins les deux tiers de leur poids adulte. En deçà, la fertilité lors de la première mise à la reproduction et le développement de l'agnelle sont pénalisés. À l'inverse, une croissance trop rapide dans les mois qui suivent le sevrage favorise un état d'engraissement excessif, nuisible à la production laitière ultérieure, de par la modification de la structure mammaire.

Agnelles de type prolifique en renouvellement externe

Les agnelles de renouvellement externe arrivent vers l'âge de 130 à 140 jours pour les races prolifiques. Elles sont maintenues en bergerie pendant 1 à 3 mois après leur arrivée (complémentation de 600 g/j avec un aliment complet ou fermier et un fourrage de qualité). La mise à l'herbe a lieu entre 5 et 8 mois, avec une transition alimentaire d'une semaine minimum et une complémentation éventuelle de l'ordre de 300 à 400 g/j.

Agnelles de type herbager en renouvellement externe

Pour les races herbagères, l'arrivée des agnelles est plus tardive, elle se situe vers 5 à 6 mois. La préparation, la transition et la mise à l'herbe sont réalisées par le naisseur. Les acheteurs peuvent ainsi mettre les agnelles au pâturage, le plus souvent sans complémentation.

Agnelles de type herbager en renouvellement interne

Les agnelles en renouvellement interne sont conduites en bergerie avant sevrage et sont ensuite maintenues en bergerie pendant 1 à 2 mois avant la mise à l'herbe. La conduite initiale est identique à celle des agneaux de boucherie, puis la complémentation est progressivement réduite à un niveau de l'ordre de 500 à 600 g/j pour éviter un état d'engraissement excessif. La mise à l'herbe se fait vers un âge de 4 à 6 mois. Le plus souvent, les éleveurs ne complémentent pas les agnelles au pâturage car les meilleures parcelles leur sont réservées.



Conduite sanitaire

Vaccins

Adaptées en fonction du contexte, les pratiques sont très variables concernant les agnelles en renouvellement externe comme en renouvellement interne. Les naisseurs vaccinent rarement. Chez les utilisateurs, le vaccin effectué prioritairement est le piétin. Au total, ils effectuent entre 2 et 3 vaccins en moyenne. Mais dans un tiers des élevages, aucun vaccin n'est effectué.

Antiparasitaires

Là aussi, les pratiques sont relativement homogènes entre les différents types d'agnelles, les traitements étant répartis entre naisseurs et acheteurs pour les agnelles en renouvellement externe :

- Renouvellement externe

Chez les naisseurs : 1 à 3 traitements, avec une différence logique entre ceux qui préparent les agnelles au

pâturage et les autres. Un traitement anticoccidien est toujours réalisé, puis selon les cas un spécifique ténia et un spécifique strongles (pas de recours aux produits polyvalents).

Chez les acheteurs : 2 à 3 traitements en moyenne, avec une absence d'anticoccidien (traitement réalisé chez le naisseur), des spécifiques ténia peu fréquents (souvent réalisés chez le naisseur), et plutôt des spécifiques strongles et/ou des polyvalents.

- **Renouvellement interne**

4 à 5 traitements en moyenne. Les anticoccidiens sont quasi-systématiques, puis on trouve des produits polyvalents (2/3 des élevages). Les spécifiques ténia sont pratiqués dans la moitié des élevages et les spécifiques strongles avec une fréquence intermédiaire.

Mise à la reproduction

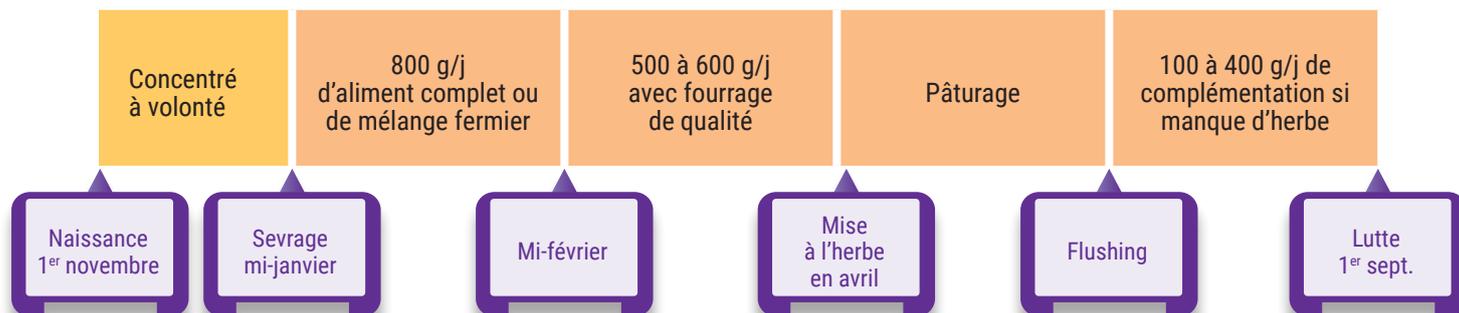
L'âge moyen à la lutte est autour de 10 mois, pour les agnelles en renouvellement externe comme en renouvellement interne. On compte en moyenne 15 agnelles par bélier.

Cas des agnelles nées en janvier

Ces agnelles viennent la plupart du temps compléter le lot de contre-saison, et elles sont conduites dans le même lot à partir de la mise à l'herbe. En cas de manque de ressources herbagères, un tri est réalisé dans certains élevages en fin d'été ou début d'automne, avec le plus souvent une complémentation des plus petites à hauteur de 400 g/j de céréales, sans pour autant différer leur mise en reproduction. Leur conduite sanitaire est la même que celle des agnelles de contre-saison.

Exemples d'itinéraire technique

Agnelles luttées à 10 mois (race herbagère)



Source : ces éléments sont issus du programme ACHAGNEL (Pays de la Loire).

Contacts : Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Maurane BEAUMONT - Chargée de mission en filière ovine 72 et 53 - maurane.beaumont@pl.chambagri.fr

Laurent FICHET - Chargé de mission en filière ovine 44 et 49 - laurent.fichet@pl.chambagri.fr

Stéphane MIGNE - Chargé de mission en filière ovine 85 - stephane.migne@pl.chambagri.fr

